

BAYMEC[®] Solution buvable Ovins



Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 18-09-2020

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Ovins.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les ovins, traitement des infestations par les nématodes gastro-intestinaux, les vers pulmonaires suivants et l'œstrose :

- vers ronds gastro-intestinaux (adulte et larve L4) :
 - Haemonchus contortus* (adulte, larves L4 et L4 inhibées)
 - Ostertagia (Teladorsagia) circumcincta* (adulte, larves L4 et L4 inhibées)
 - Trichostrongylus* spp
 - Cooperia curticei* (adulte)
 - Cooperia oncophora* (adulte et larve L4)
 - Nematodirus* spp incluant *N. battus*
 - Strongyloides papillosus*
 - Æsophagostomum columbianum* (adulte et larve L4)
 - Æsophagostomum venulosum* (adulte)
 - Chabertia ovina* (adulte)
- vers pulmonaires (adulte et immature) :
 - Dictyocaulus filaria*
- œstrose ovine (tous stades larvaires) :
 - Æstrus ovis*

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

200 µg d'ivermectine par kg de poids vif, soit 1 ml pour 4 kg de poids vif, en une seule administration, par voie orale.

Afin d'administrer une dose correcte, déterminer le poids vif le plus précisément possible. Vérifier l'exactitude du dispositif doseur.

Dans le cas où les animaux doivent être traités collectivement plutôt qu'individuellement, ils doivent être groupés en fonction de leur poids et traités avec la dose correcte afin d'éviter tout sous ou surdosage.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

Ivermectine 0,80 mg

Alcool benzylique (E1519) 0,03 mL

Excipient QSP 1 mL

Principes actifs / Molécule

Ivermectine, Alcool benzylique

Forme pharmaceutique

Solution

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Accessibles aux groupements agréés pour la production ovine.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 10 jours.

Lait : en l'absence d'un temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement, ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise bas.

Propriétés

Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire, avermectines.

Propriétés pharmacodynamiques

L'ivermectine est un dérivé 22,23-dihydro d'une avermectine (qui est le produit de la fermentation par *Streptomyces avermitilis*), composé de deux homologues: B1a et B1b.

L'ivermectine est un antiparasitaire très efficace, ayant une activité nématocicide, insecticide et acaricide reconnue chez de nombreux animaux domestiques.

Il a été démontré que l'ivermectine est efficace contre *Haemonchus contortus* et *Ostertagia circumcincta*, qui sont résistants aux benzimidazoles.

Les avermectines interagissent avec les canaux ioniques chlorure-glutamate, en augmentant leur perméabilité aux ions chlorures, à l'origine d'un blocage irréversible neuromusculaire chez les nématodes, entraînant la paralysie et la mort.

Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale de la dose recommandée chez les ovins (200 µg d'ivermectine par kg), les paramètres suivants ont été observés :

C_{\max} = 5,99 ng/mL ; AUC = 227,1 ng/mL.h ; T_{\max} = 12 heures ; $T_{1/2}$ = 24 heures.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas utiliser sur des animaux présentant une hypersensibilité connue à l'ivermectine.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Des précautions doivent être prises pour éviter les pratiques suivantes car elles augmentent le risque de développement de résistance et pourraient finalement conduire à un traitement inefficace :

- l'utilisation trop fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe, sur une longue période ;
- le sous-dosage, pouvant être dû à une sous-estimation du poids vif, une mauvaise administration du produit ou l'absence d'étalonnage du dispositif doseur (le cas échéant).

Les cas cliniques suspectés de résistance aux anthelminthiques peuvent être investigués plus précisément grâce à des tests appropriés (par ex: le test de réduction de l'excrétion fécale des œufs). Si les résultats de ce test suggèrent une résistance à un anthelminthique particulier, un autre anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et ayant un mode d'action différent doit être utilisé.

Une résistance à l'ivermectine a été rapportée pour *Haemonchus contortus* chez les ovins. L'utilisation de ce produit devra par conséquent être basée sur les informations épidémiologiques locales (régionales, élevages) concernant la sensibilité à ces espèces d'helminthes et sur les recommandations à suivre pour limiter le risque d'apparition de résistances aux anthelminthiques.

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Les animaux peuvent présenter une légère toux immédiatement après le traitement.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le médicament a été formulé spécifiquement pour une utilisation chez les ovins. Il ne doit pas être utilisé chez d'autres espèces animales, des effets indésirables graves, comme la mort chez les chiens, pouvant survenir.

Les avermectines peuvent être mal tolérées chez les espèces non cibles. Des cas d'intolérance avec issue fatale ont été rapportés chez les chiens, en particulier les colleys, les vieux chiens de bergers anglais et les races apparentées et croisées, ainsi que chez les tortues de mer ou terrestres.

Étant donné que l'ivermectine est fortement liée aux protéines plasmatiques, une attention particulière doit être portée sur les cas d'animaux malades ou lors des conditions nutritionnelles associées à de faibles niveaux de protéines plasmatiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas fumer ou manger pendant l'administration du médicament.

Se laver les mains après utilisation.

Pendant l'utilisation, éviter tout contact du produit avec les yeux. En cas de projection oculaire, laver immédiatement.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

Ne pas administrer aux brebis en lactation, ni aux brebis gestantes dans les 28 jours avant la parturition.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été observé chez les ovins lors de l'administration du médicament à deux fois la dose recommandée.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

Incompatibilités

Non connues.

Conservation

Durée de conservation

5 ans.

Après ouverture : 6 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Extrêmement dangereux pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les cours d'eau avec du produit ou des conditionnements vides.

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

NORBROOK LABORATORIES (IRELAND)
Rossmore Industrial Estate
Monaghan
IRLANDE

Classification ATC Vet

- QP54AA01

Laboratoire



ELANCO FRANCE EBAH
Elanco France
10 Place de Belgique
Paris-La-Défense
92250 La Garenne Colombes, France
Tel: 01 55 49 35 29
<http://www.elanco.fr>

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/4505414 5/2006

Date de première autorisation

2006-02-16

Présentation et quantité

BAYMEC[®] Solution buvable Ovins Boîte de 1 flacon de 2,5 litres

Code GTIN : 05023534015888

BAYMEC[®] Solution buvable Ovins Boîte de 1 flacon de 5 litres

Code GTIN : 05023534015895